

BON DE VERSEMENT

Exclusivement réservé aux contrats DSK

Adhésion n° : _____ N° de téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse électronique (courriel) : _____

En renseignant cette adresse j'accepte de recevoir, par ce moyen, les informations pouvant émaner de l'Association, du GIE AFER ou de mon conseiller.

Par la présente, j'effectue un versement de _____ euros (800 € minimum)
par chèque bancaire ou postal n° _____ établi à l'ordre du GIE AFER.

Je souhaite que ce versement soit investi dans les proportions suivantes :

ATTENTION : seuls sont éligibles au contrat DSK les supports en unités de compte SFER, EUROSFER et FLORE. Votre versement doit être réparti obligatoirement au minimum à 45 % dans les supports SFER et/ou EUROSFER et 5% dans le support FLORE.

Répartition particulière du présent versement

← Minimum 50% →

SFER	+	EUROSFER	+	FLORE	+	FONDS GARANTI	+	DYNAFER	+	OPENSFER	+	PLANISFER	=	TOTAL
_____ %		_____ %		5 %		_____ %		_____ %		_____ %		_____ %		100 %

Nota : si vous ne choisissez aucune répartition, votre versement sera investi selon l'option fixe définie sur votre contrat DSK.

Si le total de votre investissement de SFER + EUROSFER est inférieur à 45%, désirez-vous renoncer à l'option DSK ?

- Oui, je renonce à l'option DSK, en conséquence toutes mes parts de FLORE seront transférées dans le Fonds Garanti. Signature de l'adhérent

Attention ! pour les titulaires de contrats DSK dont la date d'effet est antérieure à 1983, la renonciation entraîne la perte de l'antériorité fiscale (contactez votre conseiller ou le GIE AFER pour plus de précisions).

Pour respecter l'option DSK, un minimum de 50% de votre valeur de rachat (épargne disponible + compte des avances), après arbitrage, doit être maintenu au total de SFER+EUROSFER+ FLORE.

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti. J'ai noté que la valeur liquidative retenue pour les investissements, dans les supports en Unités de Compte, sera celle du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvert) dès lors que votre demande a été reçue au siège du GIE AFER - 74 rue Saint-Lazare - 75441 Paris Cedex 09 - au plus tard à 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des prospectus simplifiés AMF (disponibles sur le site Internet www.afer.asso.fr, auprès de mon conseiller et du GIE AFER).

Cachet du conseiller.

Fait à _____ le _____
Signature de l'adhérent



Groupement d'Intérêt Économique AFER, régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967 - 325 590 925 R.C.S. Paris
constitué entre les associations AFER et AFER Europe et les sociétés d'assurances AVIVA VIE et SEV
74, rue Saint-Lazare - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18 - www.afer.asso.fr